



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2019-2020, tenue le jeudi 7 novembre 2019, à 12 h 30, au Foyer du Studio-théâtre Alfred-Laliberté, salle J-M400 du **pavillon Judith-Jasmin**, 405, rue Sainte-Catherine Est.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Élections aux instances de l'UQAM
Commission des études :
Un (1) poste de professeure, professeur provenant de la Faculté des sciences humaines;
Sous-commission des ressources :
Un (1) poste de professeure, professeur de la Faculté de science politique et de droit.
 4. Élections au Conseil exécutif du SPUQ
École des sciences de la gestion
Un (1) poste de représentante, représentant facultaire
 5. Adoption de procès-verbaux
 - 5.1 Troisième réunion du Conseil syndical 2018-2019 tenue le 15 mars 2019
 - 5.2 Première réunion du Conseil syndical 2019-2020 tenue le 12 septembre 2019
 - 5.3 Affaires en découlant
 6. Information
 7. Révision de la politique n° 10 « Politique de la recherche et de la création »
 8. Enveloppes de charges
 9. Programme de l'expérience québécoise
 10. Divers
-

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Martin Lalonde Dominic Papillon Susan Turcot
	Danse	
	École de design	Lyne Lefebvre
	Études littéraires	Philippe Charron Michèle Nevert
	Histoire de l'art	Pierre-Édouard Latouche
	Musique	Isabelle Héroux Connie Isenberg
	École supérieure de théâtre	Christian Lapointe
Communication	Comm. sociale et publique	Chantal Arousseau
	École de langues	
	École des médias	Clovis Gouailler Patrick White
Science politique et droit	Science politique	
	Sciences juridiques	Rémi Bachand Stéphanie Bernstein Gaële Gidrol-Mistral
Sciences	Chimie	
	Informatique	Michaël Ménard Sébastien Mosser
	Mathématiques	David Guillemette Claude Pichet
	Sciences biologiques	Jean Danyluk Mario Houde
	Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Sciences de l'éducation	Didactique	Steve Masson Émilie Tremblay-Wragg
	Didactique des langues Éduc. et form. spécialisées	Jean Horvais Jean-Pierre Mercier Mélissa Bissonnette Mathilde Cambron-Goulet
	Éducation et pédagogie	
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour. Finance	Ahmad Al-Haji Jean-Pierre Gueyie Philippe Marchildon Marie-Douce Primeau Hélène Sicotte
	Management et tech.	Ling Jiang Ewan Oiry Marc Chabot Gulliver Lux Robert Robillard Michel Sayumwe Alessandro Barattieri Jean-Denis Garon Nicolas Marceau René Audet Hela Chebbi
	Marketing Organisation et ress. hum. Sciences comptables	
	Sciences économiques	
	Stratégie, resp. sociale et environnementale	
Sc. humaines	Géographie Histoire	Laurent Colantonio Julia Poyet Jean-Philippe Garneau Richard Compton Elizabeth Smith Serge Robert Maryvonne Merri Sophie Meunier Laurent Jérôme Jo-Annie Sperson-Goulet David Lafortune Frédéric Parent Louis Gaudreau
	Linguistique	
	Philosophie Psychologie	
	Sciences des religions Sexologie	
	Sociologie Travail social	

Conseil exécutif

Comité exécutif	Président	Michel Lacroix
	1 ^{er} vice-président	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-présidente	Geneviève Hervieux
	3 ^e vice-présidente	Michel Laporte
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin
	Trésorier	Daniel Chapdelaine

Représentantes, représentants de faculté

Conseiller FP-CSN Conseillère SPUQ	Arts	Djaouida Hamdani
	Communication	
	Science politique et droit	
	Sciences	Jean Privat
	Sciences de l'éducation	Frédéric Fournier
	Sciences de la gestion	vacant
	Sciences humaines	Julie Lavigne
	Alain Brouillard Michèle Nevert	

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom	
Arts	Histoire de l'art	Louis Martin	
Communication	Com. sociale et publique	Anouk Bélanger Benoit Cordelier	
	École de langues	Jessica Payeras	
Sciences			
Sc. de l'éducation	Didactique	Thomas Berryman	
	Éducation et formation spécialisées	Sylvie Ouellet Virginie Thériault	
Sciences de la gestion	Finance	Ramzi Ben Abdallah Inès Gargouri Maher Kooli Aoran Zhang	
		Marketing	Naoufel Daghfous
		Organisation et ress. hum.	Blandine Émilien
		Sciences comptables	Charlotte Beauchamps Saidatou Dicko Camélia Radu Nadia Smaili
	Sciences économiques	Arianna Degan	
Sciences humaines	Histoire	Lyse Roy	
	Travail social	Myriam Dubé	

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Gaële Gidrol-Mistral, Julia Poyet est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Isabelle Héroux, appuyée par Julie Lavigne, le projet d'ordre du jour est adopté.

3. Élections aux instances de l'UQAM

- 3.1 Commission des études (1 poste)
- 3.2 Sous-commission des ressources (1 poste)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle rappelle que, même s'il s'agit d'un Conseil syndical, la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Jean Horvais, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'élections. Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Saidatou Dicko, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Saidatou Dicko, appuyée par Jean-Philippe Garneau, Isabelle Héroux, Élizabeth Smith, Frédéric Fournier et Jean Horvais, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

La secrétaire d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, au poste à pourvoir à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur provenant de la Faculté des sciences humaines à la Commission des études de l'UQAM :

Faculté des sciences humaines

- Benjamin Deruelle, professeur
Département d'histoire

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur provenant de la Faculté de science politique et de droit représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté de science politique et de droit

- Stéphanie Bernstein
Département des sciences juridiques

La candidate, le candidat sont ensuite invités à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

La secrétaire d'élections expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par le directeur du Secrétariat des instances et par la secrétaire générale du SPUQ le 21 août 2019 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

La personne représentant les professeures, professeurs à la Commission des études est élue par l'ensemble des professeures, professeurs, alors que la personne représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources est élue par les professeures, professeurs de la Faculté de science politique et de droit

La présidente d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par la scrutatrice de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

COMMISSION DES ÉTUDES

Faculté de sciences humaines

Benjamin Deruelle :	Votes pour :	70
	Vote contre :	1
	Vote annulé :	0

Benjamin Deruelle est déclaré élu.

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté de communication

Stéphanie Bernstein :	Votes pour :	3
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Stéphanie Bernstein est déclarée élue.

Mandat

Le membre élu représentant les professeures, professeurs à la Commission des études sera nommé par le Conseil d'administration le 28 novembre 2019 pour un mandat prenant effet le 28 novembre 2019 et se terminant le 30 juin 2020.

Le membre élu représentant les professeures, professeurs de la Faculté de science politique et de droit à la Sous-commission des ressources sera nommé par la Commission des études le 10 décembre 2019 pour un mandat prenant effet le 10 décembre 2019 et se terminant le 31 mai 2020.

Levée de l'assemblée d'élections à 13 h 05.

4. Élections au Conseil exécutif du SPUQ

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d'élection. Elle rappelle que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur Faculté respective.

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Stéphanie Bernstein, Julia Poyet est élue présidente d'assemblée. Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Mario Houde, Catherine Gosselin est nommée secrétaire d'élection.

Sur proposition de Frédéric Fournier, appuyé par Lyne Lefebvre, Louis Gaudreau, qui accepte, est élu scrutateur.

La liste officielle des candidatures reçues au poste à pourvoir a été insérée dans le dossier de la réunion. La secrétaire générale en fait la lecture.

Au Conseil exécutif :

École des sciences de la gestion	Jean-Pierre Gueyie
	Département de finance

La présidente d'assemblée demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates. Par la suite, elle met fin à la période de mise en candidature.

La personne ayant soumis sa candidature est invitée à présenter les raisons qui l'ont amenée à le faire.

La présidente d'élection invite les membres du SPUQ à procéder au vote secret en utilisant les bulletins de vote identifiés selon la dénomination du poste.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés :

Au Conseil exécutif

École des sciences de la gestion

Jean-Pierre Gueyie :	Votes pour :	22
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Jean-Pierre Gueyie est déclaré élu.

5. Adoption de procès-verbaux

Le président précise que le tiers des copies papier des procès-verbaux (lesquels ont été envoyés préalablement) ont été imprimés pour la réunion dans un souci de réduction de l'utilisation du papier.

5.1 *Troisième réunion du Conseil du SPUQ 2018-2019 tenue le vendredi 15 mars 2019*

Sur proposition de Michèle Nevert, appuyée par Robert Gagnon, le procès-verbal de la troisième réunion du Conseil du SPUQ 2018-2019 tenue le vendredi 15 mars 2019 est adopté sans modification.

5.2 *Première réunion du Conseil du SPUQ 2019-2020 tenue le jeudi 12 septembre 2019*

Sur proposition d'Elizabeth Smith, appuyée par René Audet, le procès-verbal de la première réunion du Conseil du SPUQ 2019-2020 tenue le jeudi 12 septembre 2019 est adopté sans modification.

5.3 *Affaires en découlant*

Le président, Michel Lacroix, mentionne que la résolution sur la décarbonisation du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) a été apportée au Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeures et professeurs du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ). La discussion a permis de constater l'importance de consulter préalablement les membres des syndicats respectifs. Le projet de résolution sera placé à l'ordre du jour de la prochaine réunion de cette instance. Le président informe le Conseil que nos experts financiers, membres du Cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'Université du Québec (CIRRAC), s'informeront sur les investissements dans les industries pétrolières et informeront les membres du Cartel relativement à la résolution du SPUQ demandant la décarbonisation du RRUQ. Il invite les professeures, professeurs souhaitant s'engager dans la lutte aux changements climatiques à se joindre au Comité d'urgence environnemental du SPUQ.

6. Informations

L'essentiel des informations sera présenté dans les points suivants.

7. Révision de la politique n° 10 « Politique de la recherche et de la création »

La secrétaire générale fait la lecture du projet de résolution.

RÉVISION DE LA POLITIQUE N° 10 « POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION »

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'importance centrale de la recherche et de la création dans les universités contemporaines et dans le travail des professeures, professeurs;

ATTENDU l'importance de la plus grande transparence dans les discussions et décisions prises par les instances universitaires au sujet de la recherche et de la création;

ATTENDU que la Commission des études est « le principal organisme responsable de l'enseignement, de la recherche et de la création à l'UQAM », comme le stipule la clause 7.12 de la convention collective SPUQ-UQAM;

ATTENDU que la définition des postes et l'embauche de professeures, professeurs est une prérogative des assemblées départementales, ce qui accorde à ces dernières un rôle crucial dans le développement des champs de recherche et de création à l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE le rattachement du Comité de la recherche et de la création (le COREC) à la Commission des études;

DEMANDE au comité de révision de la Politique de la recherche et de la création de rappeler que le rôle d'identification des domaines de recherche et de création est la prérogative des départements.

Avant de présenter le contexte ayant mené au projet de résolution, Michel Lacroix rappelle aux membres l'importance de participer au processus de consultation sur la politique n° 10 en invitant les membres à exprimer leur avis par voie de résolution de leur assemblée départementale. Le Comité exécutif participe à la consultation et prépare un commentaire auquel il ajoutera la résolution.

Il mentionne que le développement du Conseil de la recherche et de la création (COREC) s'est fait parallèlement à celui des instances fondamentales de l'Université du Québec et de l'UQAM : le Conseil d'administration, la Commission des études et la Sous-commission des ressources, dont le rôle est précisé dans notre convention collective. Il est possible de lire les ordres du jour, les résolutions et les procès-verbaux de ces instances alors que l'information sur les activités du COREC ne sont pas diffusées à la communauté uqamienne de manière transparente. La désignation des membres représentant les professeures, professeurs aux instances de l'UQAM se fait par l'ensemble des membres du SPUQ lors d'une assemblée d'élection, suite à un appel de candidature, contrairement à la désignation de celles et ceux siégeant au COREC, qui sont nommés par les Conseils académiques facultaires. Il mentionne que par souci de cohérence institutionnelle et de transparence, il serait préférable que le COREC soit rattaché à la Commission des études, tout comme l'est la Sous-commission des ressources. Par ailleurs, il attire l'attention des membres sur le changement de la culture uqamienne proposé dans la refonte de la politique 10, soit le renversement de l'ordre de présentation des instances chargées de la recherche à l'UQAM. Dans la politique actuelle, les professeures, professeurs et les départements sont les acteurs prioritaires de la recherche et le rôle des facultés et du Service de la recherche et de la création recherche est de les soutenir. La refonte de la politique n° 10 propose un ordre inversé où le rôle des départements est minimaliste. Le président encourage les professeures, professeurs à réaffirmer le rôle des départements dans la recherche à l'UQAM, car ce sont ces derniers qui définissent leurs secteurs de recherche d'une part, et les postes de professeurs pouvant y contribuer d'autre part.

AMENDEMENT

Il est proposé par Pascal Ndinga, appuyé par Michèle Nevert, d'ajouter : « DEMANDE une prolongation de la période de consultation du projet de révision de la Politique n° 10 "Politique de la recherche et de la création" jusqu'au 10 janvier 2020 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19CS740 RÉVISION DE LA POLITIQUE N° 10 « POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION »

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'importance centrale de la recherche et de la création dans les universités contemporaines et dans le travail des professeures, professeurs;

ATTENDU l'importance de la plus grande transparence dans les discussions et décisions prises par les instances universitaires au sujet de la recherche et de la création;

ATTENDU que la Commission des études est « le principal organisme responsable de l'enseignement, de la recherche et de la création à l'UQAM », comme le stipule la clause 7.12 de la convention collective SPUQ-UQAM;

ATTENDU que la définition des postes et l'embauche de professeures, professeurs est une prérogative des assemblées départementales, ce qui accorde à ces dernières un rôle crucial dans le développement des champs de recherche et de création à l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE le rattachement du Comité de la recherche et de la création (le COREC) à la Commission des études;

DEMANDE au comité de révision de la Politique de la recherche et de la création de rappeler que le rôle d'identification des domaines de recherche et de création est la prérogative des départements;

DEMANDE une prolongation de la période de consultation du projet de révision de la Politique n° 10 « Politique de la recherche et de la création » jusqu'au 10 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président présente les éléments intégrés à l'avis formulé par le Comité exécutif du SPUQ dans le cadre de la consultation sur la refonte de la politique n° 10. Suite à l'intervention d'une professeure demandant de rendre disponibles les éléments présentés, il est mentionné que les commentaires écrits du SPUQ sur le projet de refonte de la politique n° 10 seront partagés auprès des directions départementales afin de faciliter les discussions en assemblée départementale.

8. Enveloppes de charges

La secrétaire générale fait la lecture de la résolution,

RÉDUCTION DES CHARGES DE COURS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les efforts continus pour réduire le nombre de charges de cours faits par les programmes depuis de nombreuses années, et encore plus depuis les deux dernières années;

ATTENDU les effets de ces compressions sur le cheminement, qu'il devient, dans certains programmes, impossible à respecter (alors que tout cheminement a été élaboré de façon cohérente);

ATTENDU les effets sur la diplomation de nos étudiantes, étudiants (prolongation induite des études);

ATTENDU le recours aux offres de cours des autres institutions universitaires pour permettre aux étudiantes, étudiants de terminer leur parcours;

ATTENDU l'absence de cohérence entre les charges de cours et les critères intellectuels et pédagogiques qui ont déterminé la constitution des programmes;

ATTENDU l'incapacité dans laquelle cela met les directions de programme de procéder aux commandes de cours de manière cohérente en respectant les critères intellectuels et pédagogiques;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉPLORE les conséquences actuelles et futures de ces compressions sur la vitalité, la qualité et la crédibilité de nos programmes;

INVITE la Commission des études et la Sous-commission des ressources à mettre en branle le processus d'examen des moyennes cibles par les assemblées départementales et comités de programme, tel qu'établi au dernier paragraphe de l'article 10.32 de la convention collective SPUQ-UQAM : « La Commission des études établit au moins une fois par année pour chaque département la moyenne cible par groupe-cours et par cycle après consultation des assemblées départementales, des comités de programme(s) de premier cycle et des comités de programme(s) de cycles supérieurs. Ce projet est soumis au Conseil d'administration pour adoption. »;

DEMANDE au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de financer les universités en adéquation avec les besoins des étudiantes, étudiants et des programmes dans le respect des critères intellectuels et pédagogiques validés lors de la création des cours et des programmes.

Le président rappelle le processus de commandes de cours et celui d'attribution des enveloppes de charges aux facultés et aux départements et leurs liens avec la moyenne cible pour les cours de premier, deuxième et troisième cycles. Il mentionne également que la moyenne cible de 41 est une cible à ne pas dépasser pour l'ensemble de l'université et que les moyennes départementales dépassent ou sont en deçà de 41 selon la nature des cours offerts. La baisse des effectifs étudiants dépasse les prévisions et des pressions sont exercées sur les directions de programmes et de départements pour couper les cours sans préoccupations pédagogiques et intellectuelles. Il invite les membres à être solidaires face au sentiment d'urgence.

AMENDEMENT

Il est proposé par Mario Houde, appuyé par Hélène Sicotte, de modifier le paragraphe « DÉPLORE les conséquences actuelles et futures de ces compressions sur la vitalité, la qualité et la crédibilité de nos programmes » par « DÉPLORE les conséquences actuelles et futures de ces compressions sur le recrutement des étudiantes, étudiants, la vitalité, la qualité et la crédibilité de nos programmes ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19CS741 RÉDUCTION DES CHARGES DE COURS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les efforts continus pour réduire le nombre de charges de cours faits par les programmes depuis de nombreuses années, et encore plus depuis les deux dernières années;

- ATTENDU les effets de ces compressions sur le cheminement, qu'il devient, dans certains programmes, impossible à respecter (alors que tout cheminement a été élaboré de façon cohérente);
- ATTENDU les effets sur la diplomation de nos étudiantes, étudiants (prolongation induite des études);
- ATTENDU le recours aux offres de cours des autres institutions universitaires pour permettre aux étudiantes, étudiants de terminer leur parcours;
- ATTENDU l'absence de cohérence entre les charges de cours et les critères intellectuels et pédagogiques qui ont déterminé la constitution des programmes;
- ATTENDU l'incapacité dans laquelle cela met les directions de programme de procéder aux commandes de cours de manière cohérente en respectant les critères intellectuels et pédagogiques;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉPLORE les conséquences actuelles et futures de ces compressions sur le recrutement des étudiantes, étudiants, la vitalité, la qualité et la crédibilité de nos programmes;
- INVITE la Commission des études et la Sous-commission des ressources à mettre en branle le processus d'examen des moyennes cibles par les assemblées départementales et comités de programme, tel qu'établi au dernier paragraphe de l'article 10.32 de la convention collective SPUQ-UQAM : « La Commission des études établit au moins une fois par année pour chaque département la moyenne cible par groupe-cours et par cycle après consultation des assemblées départementales, des comités de programme(s) de premier cycle et des comités de programme(s) de cycles supérieurs. Ce projet est soumis au Conseil d'administration pour adoption. »;
- DEMANDE au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de financer les universités en adéquation avec les besoins des étudiantes, étudiants et des programmes dans le respect des critères intellectuels et pédagogiques validés lors de la création des cours et des programmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Programme de l'expérience québécoise

RÉFORME DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ)

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU les principes qui ont guidé la mise en place du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) du gouvernement du Québec;
- ATTENDU l'attrait du PEQ pour les étudiantes, étudiants internationaux de l'UQAM;
- ATTENDU les modifications proposées par le gouvernement du Québec au PEQ;
- ATTENDU que les professeures, professeurs d'université ne figurent plus dans la « liste des emplois en demande » admissibles au PEQ;
- ATTENDU que la vaste majorité des programmes de formation de l'UQAM se trouvent exclus de l'accès au PEQ;
- ATTENDU les conséquences néfastes de cette décision sur les programmes de l'UQAM;

ATTENDU la contradiction entre les effets probables de cette réforme et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accroître le nombre d'étudiantes, étudiants internationaux inscrits dans les universités québécoises;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉPLORE le manque de cohérence dans les décisions du gouvernement du Québec, eu égard à l'accueil des étudiantes, étudiants internationaux dans les universités québécoises;

DEMANDE au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'inclure les professeures, professeurs d'université dans la liste des emplois reconnus dans le cadre du PEQ;

DÉNONCE les modifications apportées à la liste des programmes de formation reconnus par le PEQ et demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de réintégrer dans la liste tous les programmes de formation universitaire menant à un diplôme;

S'OPPOSE à la conception étroitement utilitariste et à courte vue des programmes de formation universitaire présidant à cette réforme;

AFFIRME que les étudiantes, étudiants internationaux qui ont complété un programme de formation de l'UQAM et obtenu leur diplôme sont d'ores et déjà intégrés à la société québécoise et constituent, de ce fait, des candidates, candidats idéaux à l'immigration.

Le président contextualise le projet de résolution en exposant les conséquences de cette modification sur les étudiantes, étudiants internationaux. Il mentionne que la modification du programme PEQ limite les possibilités de recruter des professeures, professeurs internationaux pour les universités québécoises.

L'intervention d'une membre donne lieu à une reformulation à l'amiable du deuxième attendu « l'attrait du PEQ pour les étudiantes, étudiants internationaux de l'UQAM » pour « l'attrait du PEQ pour toutes les étudiantes, tous les étudiants internationaux ».

AMENDEMENT

Il est proposé par Julie Lavigne, appuyée par Maryvonne Merri, de modifier la proposition « AFFIRME que les étudiantes, étudiants internationaux qui ont complété un programme de formation de l'UQAM et obtenu leur diplôme sont d'ores et déjà intégrés à la société québécoise et constituent, de ce fait, des candidates, candidats idéaux à l'immigration » par « AFFIRME que les étudiantes, étudiants internationaux qui ont complété un programme de formation et obtenu leur diplôme, ainsi que les professeures, professeurs internationaux d'université sont d'ores et déjà intégrés à la société québécoise et constituent, de ce fait, des candidates, candidats idéaux à l'immigration ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Un membre mentionne que la modification du PEQ a des conséquences néfastes pour nos universités, car il permet d'attirer les étudiantes, les étudiants internationaux. L'avant-dernier attendu « les conséquences néfastes de cette décision sur les programmes de l'UQAM » est modifié à l'amiable par « les conséquences néfastes de cette décision sur les programmes de l'UQAM et l'attractivité de l'université ».

AMENDEMENT

Il est proposé par Mario Houde, appuyé par Chantal Arousseau, de modifier la proposition « que toutes les étudiantes, tous les étudiants internationaux qui ont complété un programme de formation et obtenu leur diplôme ainsi que les

professeures, professeurs internationaux d'université sont d'ores et déjà intégrés à la société québécoise et constituent, de ce fait, des candidates, candidats idéaux à l'immigration » par « que toutes les étudiantes, tous les étudiants internationaux qui ont complété un programme de formation et obtenu leur diplôme ainsi que les professeures, professeurs internationaux d'université sont d'ores et déjà intégrés socialement à la société québécoise et constituent, de ce fait, des candidates, candidats idéaux à l'immigration ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19CS742 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ)

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU les principes qui ont guidé la mise en place du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) du gouvernement du Québec;
- ATTENDU l'attrait du PEQ pour toutes les étudiantes, tous les étudiants internationaux;
- ATTENDU les modifications proposées par le gouvernement du Québec au PEQ;
- ATTENDU que les professeures, professeurs d'université ne figurent plus dans la « liste des emplois en demande » admissibles au PEQ;
- ATTENDU que la vaste majorité des programmes de formation de l'UQAM se trouvent exclus de l'accès au PEQ;
- ATTENDU les conséquences néfastes de cette décision sur les programmes de l'UQAM et l'attractivité de l'université;
- ATTENDU la contradiction entre les effets probables de cette réforme et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'accroître le nombre d'étudiantes, étudiants internationaux inscrits dans les universités québécoises;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉPLORE le manque de cohérence dans les décisions du gouvernement du Québec, eu égard à l'accueil des étudiantes, étudiants internationaux dans les universités québécoises;
- DEMANDE au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'inclure les professeures, professeurs d'université dans la liste des emplois reconnus dans le cadre du PEQ;
- DÉNONCE les modifications apportées à la liste des programmes de formation reconnus par le PEQ et demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de réintégrer dans la liste tous les programmes de formation universitaire menant à un diplôme;
- S'OPPOSE à la conception étroitement utilitariste et à courte vue des programmes de formation universitaire présidant à cette réforme;
- AFFIRME que toutes les étudiantes, tous les étudiants internationaux qui ont complété un programme de formation et obtenu leur diplôme ainsi que les professeures, professeurs internationaux d'université sont d'ores et déjà intégrés socialement à la société québécoise et constituent, de ce fait, des candidates, candidats idéaux à l'immigration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

Un membre dénonce l'intrusion de la publicité dans les corridors et les toilettes de l'UQAM et trouve regrettable ce consumérisme de bas étage et de mauvais goût. Ce point soulève une discussion sur cette pratique. Un examen de l'historique des décisions sera effectué d'ici le prochain Conseil syndical.

Levée de la réunion à 14 h 30.

Le président,

La secrétaire générale,

Michel Lacroix

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 7 novembre 2019)

1. Projet d'ordre du jour
2. Liste officielle des candidatures
3. Élections au Conseil exécutif – Candidature
4. Procès-verbal de la troisième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2018-2019 tenue le 15 mars 2019
5. Procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2019-2020 tenu le 12 septembre 2019
6. SPUQ, projet de résolution : « Révision de la Politique n° 10 "Politique de la recherche de la création" »
7. SPUQ, projet de résolution : « Enveloppes de charges »
8. SPUQ, projet de résolution : « Réforme du Programme de l'expérience québécoise »